

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux le SIX AVRIL à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Marolles, sous la présidence de Monsieur Roland EDELIN, Maire ;

Etaient présents : EDELIN R, CUADRADO K, DAGUIN R, BOUVIER T, MAES F, CATHERINE C, LEMAITRE C, POTIRON B, LIGNEL G, BIANCHI M, RUAUX JC, LEROUX C, NUTTENS G,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : PILAT A, GROUSSARD P,

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

Date de convocation : 31 mars 2022 Date d'affichage : 7 avril 2022

Sont examinés les points à l'ordre du jour.

1 - Création d'un terrain multisports – demande de subvention au titre du « plan 5000 équipements de proximité » - Délibération n°2022-11

Vu la note de cadrage n°2022-PEP-ES-01 du 21 décembre 2021 relative à la mise en œuvre du programme Equipements Sportifs de proximité, qui précise les conditions d'accès à cette aide, par l'Agence Nationale du Sport du programme des 5 000 équipements de proximité 2022-2024,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de création d'un terrain multisports pour développer la pratique des sports en extérieurs. Cet avant-projet s'élève à la somme de 83 334.23 € HT, soit 100 001,08 € TTC pour la réalisation (terrassement, aménagements et matériels) d'un terrain multisports, à proximité d'une zone pavillonnaire et de l'école de Marolles,
- De solliciter une subvention la plus large possible (80%) au titre du « Plan 5000 équipements de proximité » auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la réalisation de ce projet
- D'inscrire et d'intégrer ces travaux au budget 2022 de la commune par décision modificative et s'engage à financer ces travaux pour une part à l'aide de la subvention sollicitée, et d'autre part sur des fonds disponibles de la commune
- De réaliser des conventions avec l'école et les associations sportives de la commune pour l'utilisation de cet équipement qui sera aussi en accès libre sur certains créneaux horaires

2 - Travaux préau maîtrise d'œuvre - Délibération n°2022-12

Vu la délibération n°2021-12 en date du 8 avril 2021 ayant pour objet la sollicitation de bureaux d'étude pour le recours à un architecte pour la construction d'un préau à l'école de Marolles,

Vu la consultation de bureau d'étude réalisée auprès de quatre cabinets d'architectures

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de C2L architecture pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un préau à l'école de Marolles,

Le montant des honoraires établi sur une enveloppe prévisionnelle de 145 000.00 € HT, est fixé à 11 % du montant HT des travaux, soit 15 950 € HT.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer un acte d'engagement avec le Cabinet C2L Architecture 13 rue de Vaucelles à Pont L'Evêque 14130.

3 – Décision modificative n°1 au budget 2022 – Création d'un terrain multisports.

Le conseil municipal sur proposition du Maire,

Considérant que les crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulé des comptes	DEPENSES		RECETTES	
	comptes	montants	Comptes	Montants
Virement à la section d'investissement		100 002.00		
Autres charges exceptionnelles	678	-100 002.00		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		0.00		0.00
OPERATIONS FINANCIERES			021	100 002.00
Virement de la section de fonctionnement				
OP : TERRAIN MULTISPORTS	2128	100 002.00		
TOTAUX INVESTISSEMENT		100 002.00		100 002.00

Fait et délibéré en séance les : jour, mois et an susdits.